



Société Anonyme
Siège social : 17A, rue des Bains
L-1212 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 6091
(la « Société »)

AVIS DE CONVOCATION

Le conseil d'administration de la Société a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

le 16 mars 2021 à 10.00 heures au siège social de la Société

Au cours de l'assemblée générale ordinaire (l'« **Assemblée** »), les actionnaires seront appelés à délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

1. *Autorisation au conseil d'administration de la Société de procéder à des rachats d'actions propres de la Société*
2. *Divers*

MAJORITÉ ET MODALITÉS

Conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et à l'article 22 (*Vote et Procès-verbaux*) des statuts de la Société, les décisions lors de l'Assemblée sont prises quel que soit le nombre d'actions présent ou représenté, à la majorité absolue des voix pour lesquelles il est pris part au vote.

Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'article 20 (*Admission*) des statuts de la Société. Tout propriétaire d'actions doit indiquer à la Société sa volonté de participer à l'Assemblée en personne ou par mandataire au plus tard le 11 mars 2021 en adressant une confirmation ou une procuration au siège social de la Société ou à l'adresse e-mail shareholders@quilvestgroup.com.

La documentation de convocation pour l'Assemblée (y inclus les formulaires devant être utilisés pour le vote par procuration et certaines autres informations concernant l'assemblée) pourra être obtenue, soit au siège social de la Société et est disponible sur notre site Internet www.quilvest.com.

La convocation à l'Assemblée est effectuée conformément à l'article 19 (*Convocations*) des statuts de la Société.

Le Conseil d'Administration